

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 avril 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- la conseillère Mme Kim Jones
- le conseiller M. Paul Gauthier
- le conseiller M. Danny Raymond
- la conseillère Mme Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière trésorière, Mme Danielle Glode est aussi présente. La greffière-trésorière adjointe Mme Manon Cuillerier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 14 avril 2025 à 19 h 31.

2025-04-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
 - 3.2. Adoption – Procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes – *Autorité des marchés publics* (AMP)
 - 3.3. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de modification de l'article 226.2 du *Code de la Sécurité routière* (c. C-24.2) – Appui à la Municipalité de Sainte-Christine
 - 4.2. Projet de la loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville
 - 4.3. Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté – Appui
 - 4.4. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.5. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
5. Ressources humaines
 - 5.1. Proposition d'embauche – Technicien en prévention incendie
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de mars 2025
 - 6.2. Autorisation de paiement à *Ferme Jason Mackey* pour l'entreposage des camions servant au déneigement durant le mois de mars 2025 – paiement final
 - 6.3. Autorisation de paiement à *BC2* pour les travaux de concordance réglementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement
7. Administration
 - 7.1. Octroi du mandat et autorisation de paiement pour l'hébergement du site Internet et la page Facebook de la Municipalité

- 7.2. Octroi du mandat et autorisation de paiement pour les services d’entretien ménager
- 8. Incendie et sécurité publique
- 9. Travaux publics et voirie
- 9.1. Autorisation pour l’installation de panneaux de signalisation pour l’interdiction de stationner en tout temps – chemin Saint-Antoine Ouest
- 9.2. Octroi du mandat et autorisation de paiement pour les services de révision du devis pour soumission dans le cadre des travaux de réfection de pavage d’une portion du chemin saint-Georges
- 9.3. Autorisation – Demande d’aide financière du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL) 2025-2026 – *Volet Projets particulier d’amélioration* (PPA-CE)
- 10. Transport et déneigement
- 11. Hygiène du milieu et environnement
- 12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Autorisation – Renouvellement du Protocole d’entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges pour la saison 2025-2026
- 14. **Période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire.

2025-04-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025.

2025-04-003

ADOPTION – PROCÉDURE RELATIVE À LA RÉCEPTION ET À L’EXAMEN DES PLAINTES – AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP)

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l’Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après : La Loi), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de cette sanction et conformément à l’article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d’une procédure portant sur la réception et l’examen des plaintes formulées dans le cadre de l’adjudication d’un contrat à la suite d’une demande de soumissions publique ou de l’attribution d’un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l’examen des plaintes formulées dans le cadre de l’adjudication ou de l’attribution d’un contrat ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte la *Procédure relative à la réception et à l’examen des plaintes – Autorité des marchés publics* (AMP).

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
27-03-2025	Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges Mme Martine Tremblay, Directrice générale	Remerciements pour le don 250 \$ fait par la Municipalité à la Maison de la Famille
08-04-2025	Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges M. Richard Dubois Directeur, Communications et Vie associative	Octroi d’une contribution financière de 500 \$ dans le cadre de la Fête sportive familiale du 13 septembre 2025

08-04-2025	Centre d’action bénévole Soulanges Mme Chantal Geneau Directrice générale	Remerciements pour la collaboration de la Municipalité pour la collecte de la guignolée
------------	---	---

2025-04-004

DEMANDE DE MODIFICATION DE L’ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (C. c-24.2) – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2021, l’article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d’obtenir l’autorisation d’utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu’un véhicule d’urgence lorsqu’il répond à un appel d’urgence provenant d’un service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE cet article ne s’applique pas aux premiers répondants d’une Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU’il serait souhaitable d’ajouter les premiers répondants à l’autorisation d’utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu’un véhicule d’urgence lorsqu’ils répondent à un appel d’urgence provenant d’un service de premiers répondants.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal appuie la Municipalité de Sainte-Christine et demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, d’ajouter la notion de premier répondant à l’article 226.2 du *Code de sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu’un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu’un véhicule d’urgence lorsqu’il répond à un appel d’urgence au même titre qu’un pompier ;

QUE la présente résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Johnson, M. André Lamontagne, à la *Fédération Québécoise des Municipalités du Québec*, ainsi qu’à toutes les municipalités du Québec.

2025-04-005

PROJET DE LOI 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D’UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d’un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l’Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l’État d’un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d’aménagement et d’exploitation d’une sixième cellule d’enfouissement de matières dangereuses par l’entreprise *Stablex* ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l’autoriser en l’absence d’un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l’*Union des municipalités du Québec* et la *Fédération québécoise des municipalités* s’opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit qu’aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d’aménagement, d’urbanisme, d’utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à *Stablex* pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l’autonomie municipale en matière d’aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore appuie la Ville de Blainville dans ce dossier ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux vingt-trois (23) municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux MRC du Québec, à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) et à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) pour appui ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux députées provinciales de la région, Mme Marilyn Picard, députée de Soulanges et à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil pour appui.

2025-04-006

DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ - APPUI

CONSIDÉRANT QU'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élu.es aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaire, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation ;

CONSIDÉRANT QU'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues ;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée par la *Politique de développement social durable* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le représentant de la *Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges* à la *Table territoriale de la Politique de développement social durable* ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la *Table territoriale de la Politique de développement social durable* ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore appuie la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d’itinérance, d’exclusion sociale et de pauvreté*, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise aux vingt-trois (23) municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux MRC du Québec, à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), à l’*Union des municipalités du Québec* (UMQ) et à la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) pour appui ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise aux députés fédéraux de la région, M. Peter Schiefke, député de Vaudreuil-Soulanges et Mme Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît, ainsi qu’aux députées provinciales de la région, Mme Marilyne Picard, députée de Soulanges et Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil pour appui ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise à *Logement, Infrastructures et Collectivités Canada*, au *ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec*.

2025-04-007

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L’ABSENCE D’AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du *Gouvernement du Québec* destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l’augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

CONSIDÉRANT QUE le *Gouvernement du Québec* doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le préambule ci-dessous fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil demande au *Gouvernement du Québec* de régulariser des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l’inflation et des changements qu’elles subissent parfois ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu’à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, ainsi qu’au député de notre territoire, Mme Marilyne Picard.

QU’une copie de la présente résolution soit transmise aux vingt-trois (23) municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux MRC du Québec ainsi qu’à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2025-04-008

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la « Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie », que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore proclame le 17 mai « Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie » et souligne cette journée en tant que telle.

2025-04-009

PROPOSITION D’EMBAUCHE – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT le besoin de combler le poste de technicien en prévention incendie en raison d’environ quinze (15) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT la proposition favorable du directeur du service de Sécurité incendie, M. Marc-André Dubé et de la directrice générale et greffière-trésorière ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise l’embauche de *M. Michel Ménard*, à titre de technicien en prévention incendie ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à conclure l’entente de travail entre les deux (2) parties.

2025-04-010

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 mars 2025	25 027,09 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 mars 2025	29 921,44 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 mars 2025	91 153,53 \$
Comptes à payer au 31 mars 2025	54 073,50 \$
TOTAL	200 175,56 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de mars 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de mars 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2025 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 mars 2025.

2025-04-011

AUTORISATION DE PAIEMENT À FERME JASON MACKEY POUR L'ENTREPOSAGE DES CAMIONS SERVANT AU DÉNEIGEMENT DURANT LE MOIS DE MARS 2025 – PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2024-10-28 lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 autorisant l'entreposage des camions servant au déneigement des infrastructures au montant de 1 000 \$ par mois plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Ferme Jason Mackey* un montant de 1 149,75 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 330 00 511 pour l'entreposage des camions servant au déneigement durant le mois de mars 2025, étant le paiement final pour la saison 2024-2025.

2025-04-012

AUTORISATION DE PAIEMENT À BC2 POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE RÉGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandatant BC2 pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement au montant de 81 509,23 \$ taxes incluses ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à BC2 un montant de 8 589,50 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2025-04-013

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET ET LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de service de *M. Stéphane Daoust*, datée du 31 mars 2025, pour l'hébergement du site Internet et la page Facebook de la Municipalité pour la période du 7 avril 2025 au 6 mai 2026 au montant de 505 \$ plus taxes applicables incluant les services suivants :

- La mise à jour et optimisation de la plateforme de façon régulière afin d'en assurer la bonne fonctionnalité technique et la sécurité ;
- L'intégrations mensuelles du Montjoie, du calendrier d'activités et des procès-verbaux ;
- Toutes autres intégrations ou modifications demandées au cours du mois (basée sur la fréquence de demande actuelle)
- Les demandes sont traitées normalement dans les vingt-quatre (24) heures à quarante-huit (48) heures ou moins ;
- L'actualisation des photos de bannières quatre (4) fois par année, idéalement adaptées aux saisons (selon les photos fournis par la Municipalité)
- Hébergement *WordPress* pour un (1) an;
- Nom de domaine pour un (1) an ;
- Gestion de la page Facebook ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *M. Stéphane Daoust* pour l'hébergement du site Internet et la page Facebook de la Municipalité ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *M. Stéphane Daoust* un montant maximal de 580,62 \$ taxes incluses par mois pour la période du 7 avril 2025 au 6 mai 2026, à même le poste budgétaire numéro 02 130 00 414.

2025-04-014

OCTROI DU MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail des travaux publics a augmenté durant la dernière année ;

CONSIDÉRANT l’offre de service de l’entreprise *M.O.M. Entretien de Bureau Montréal inc.* datée du 13 décembre 2024, pour les services d’entretien ménager pour l’hôtel de ville et du centre communautaire Rémi-Sauvé au montant de 692,00 \$ par mois plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l’entreprise *M.O.M. Entretien de Bureau Montréal inc.* un montant de 795,63 \$ taxes incluses par mois, à même les postes budgétaires 02 190 00 522 et 02 701 20 522.

2025-04-015 **AUTORISATION POUR L’INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR L’INTERDICTION DE STATIONNER EN TOUT TEMPS – CHEMIN SAINT-ANTOINE OUEST**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise l’installation de panneaux de signalisation pour l’interdiction de stationner en tout temps sur le chemin Saint-Antoine Ouest.

2025-04-016 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE RÉVISION DU DEVIS POUR SOUMISSION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE D’UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES**

CONSIDÉRANT l’offre de service de la firme *GESPRO Groupe Conseil* datée du 4 avril 2025, pour les services de révision du devis pour soumission dans le cadre des travaux de réfection de pavage d’une portion du chemin Saint-Georges au montant de 2 750 \$ plus taxes applicables comprenant :

- La révision des documents de soumission afin que ceux-ci répondent aux attentes contractuelles du projet envisagé ;
- La révision de l’estimation budgétaire afin de s’assurer que l’ensemble des items nécessaires à la réalisation des travaux sont inclus ;
- Le suivi durant la période de soumissions ainsi que l’analyse des soumissions pour recommandations auprès du Conseil.

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme *GESPRO Groupe Conseil* pour les services de révision du devis pour soumission dans le cadre des travaux de réfection de pavage d’une portion du chemin Saint-Georges ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme *GESPRO Groupe Conseil* un montant maximal de 2 750 \$ plus taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02 130 00 414 ;

QUE la dépense soit financée à partir de l’excédent non affectée ;

QUE la dépense soit soumise lors de la reddition de dépenses admissibles dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028).

2025-04-017 **AUTORISATION – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2025-2026 – VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION (PPA-CE)**

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) 2025-2026 – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE).

2025-04-018

AUTORISATION – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES OPÉRATIONS DU CENTRE SPORTIF SOULANGES POUR LA SAISON 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE les dix municipalités de Soulanges (ci-après les municipalités) se sont concertées pour la création d'une Régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges dont elles sont toutes membres conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de création de ladite Régie a dument été entamé et les municipalités sont en attente de l'approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations du Centre Sportif Soulanges sont gérées par l'OBNL du Centre Sportif Soulanges par le biais d'une entente intitulée *Protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges* avec la Municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE suivant la résolution 2024-05-28, mentionnant l'appui de la Municipalité de Saint-Télesphore pour que la Municipalité de Saint-Polycarpe et l'OBNL du Centre Sportif Soulanges renouvèlent le Protocole d'entente pour la saison 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente vient à échéance en juin 2025 et que les municipalités désirent s'assurer de la pérennité des activités du Centre Sportif pendant la finalisation du processus de création de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des dix municipalités que l'OBNL poursuive la gestion du Centre Sportif Soulanges jusqu'à ce que la Régie intermunicipale soit disposée à prendre la gestion complète du Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler l'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges pour la saison 2025-2026 ou jusqu'à ce que la Régie intermunicipale soit légalement constituée ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes s'engagent une fois de plus à assumer les coûts advenant un déficit annuel des opérations par l'OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE si déficit il y a, les municipalités partageront ces frais au pro rata selon la population de chaque Municipalité et établie en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) en janvier 2024 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler et signer un protocole d'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges en respectant les conditions suivantes :

- Le renouvellement de ce protocole d'entente sera d'une durée maximale d'un an, soit du 23 juin 2025 au 22 juin 2026 ou dès que la Régie intermunicipale soit disposée à prendre gestion complète du Centre Sportif Soulanges, selon le premier terme atteint.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux neuf (9) autres municipalités de Soulanges.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Préparation des terrains extérieurs pour le pickleball
- Installation des dos d'âne
- Projet d'école primaire par la Commission scolaire Lester B. Pearson à Saint-Polycarpe

2025-04-019

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 14 avril 2025 soit levée à 20h 59.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière